M-CAPITAL

FIP Mezzano III
Informations financières au 30/06/2022

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0011109057
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine
Taux de réduction fiscale	18 ou 22% IR
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2022	2
Statut	Depuis le 31/12/2019 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2022 (distributions incluses)	246,70€
Performance depuis l'origine	-50,66%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus[1]	-36,74%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
30/04/2018	125,00€	25%

HORIZON D'INVESTISSEMENT

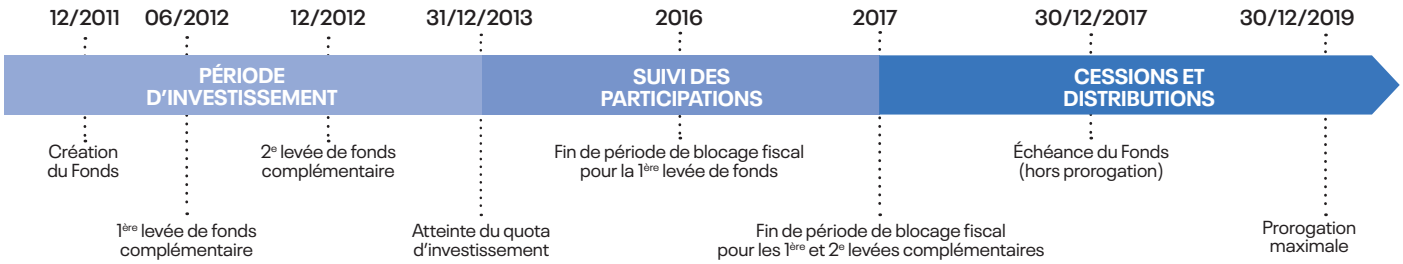

RÉPARTITION SECTORIELLE

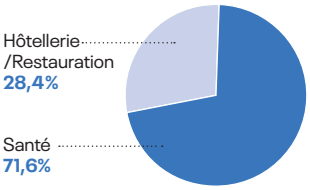

RÉPARTITION DE L'ACTIF NET

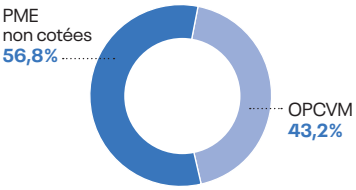

RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME

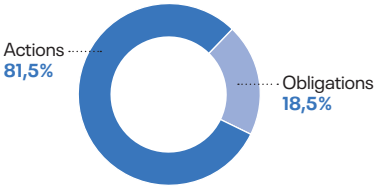

[1] Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds[2]
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	Île-de-France	10%
Tommy's Diner	Restauration	Occitanie	4%

[2] calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Hemopharm	Fabrication de matériel destiné au prélèvement et à la conservation du sang	2014	Moins de 1x
Sanimat Santé	Télécardiologie	2014	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Medtech	Robots chirurgicaux	2016	Entre 3 et 4x
TKB	Distribution d'ustensiles de cuisine	2017	Moins de 1x
Berges de Losa	Hôtellerie de plein air	2018	Entre 1,5 et 2x
Innovi	Développement, fabrication et distribution de produits cosmétiques	2018	Moins de 1x
Klarsen (ex-concoursmania)	Jeux marketing sur internet	2019	Moins de 1x
Onefield*	Services informatiques de proximité	2020	Entre 1 et 1,5x
Oonetic - Buybox	Pionnier de la carte cadeau dématérialisée et omnicanale	2021	Entre 1 et 1,5x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en€; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)										
Année de création	Grandeur constatée	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2011	VL+distributions	492,87 €	438,78 €	433,08 €	384,44 €	411,02 €	370,45 €	336,53 €	285,51 €	230,92 €	250,05 €	246,70 €
	Montant des frais	20,93 €	46,58 €	58,60 €	83,90 €	105,39 €	127,22 €	146,42 €	165,74 €	169,52 €	170,17 €	170,14 €

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription;
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire;
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2022, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 84€ par part.
En effet, ce Fonds initialement investi dans 18 PME a réalisé depuis sa création 12 cessions partielles ou totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value n'a toutefois pas permis de neutraliser les effets des 5 défaillances rencontrées dans les secteurs de la santé, de la cosmétique et de la distribution spécialisée. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent une plus-value latente de 15€ par part.
Sur le semestre écoulé, à la suite des difficultés rencontrées, la société Planet Cards (carterie personnalisable en ligne) est passée en liquidation judiciaire en mars 2022.
Le Fonds a dépassé sa durée de vie règlementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. Aucun redressement de la valeur liquidative n'est envisagé et aucune distribution ne pourra malheureusement être réalisée à court terme.
Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

** Il est à noter que le groupe Proxiserve a engagé une procédure contentieuse en avril 2020 envers l'ensemble des anciens actionnaires du groupe Onefield, en vue d'obtenir l'annulation de la vente. Cette procédure est fondée sur la déclaration de l'acquéreur de la découverte de différences qu'il considère comme significatives entre les résultats 2019 annoncés avant l'acquisition et la clôture définitive des comptes. Nous contestons, ainsi que l'ensemble des actionnaires cédants, le fond et la forme de cette procédure engagée par Proxiserve et mettons en œuvre l'ensemble des mesures possibles, avec le concours de nos conseils. De nouveaux jeux de conclusion ont été échangés sur le 1er trimestre 2022 reportant ainsi la date estimée de plaidoirie sur le second semestre 2022.*
Il est important de souligner que cette procédure contentieuse s'est accompagnée d'une décision de saisie conservatoire des sommes perçues et des comptes titres détenus par les Fonds, ne nous permettant pas à la date des présentes d'envisager de procéder à la liquidation des Fonds dans les délais règlementaires. Par prudence, nous avons appliqué une décote de 15% sur le prix de vente.

M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris
TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr
www.mcapital.fr
N° d'agrément AMF : GP 02-028